

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2015-4-10-2

Service consulté

APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2015

Résumé : Le Conseil Général mène depuis de nombreuses années, une politique active d'accompagnement des bénéficiaires du rSa qui prend différentes formes et qui porte ses fruits, pour répondre aux caractéristiques de ce public en croissance continue (+ 3,2 % au cours de l'année 2014 soit 18 960 foyers allocataires au 31.12.2014 et un montant de 90,2 M€ d'allocation versée au titre du rSa pour le Département du Haut-Rhin).

□

En 2015, cette politique offensive consiste à renforcer notamment l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, vecteur essentiel à la sortie du dispositif, permettant de manière générale l'inclusion socioprofessionnelle. Dans cette optique, 1000 places supplémentaires seront initiées pour arriver à plus de 6500 places. A cela s'ajoute, l'accompagnement des 1500 personnes sous contrat aidé dans les 42 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

□

Malgré les fortes contraintes budgétaires, le Conseil Départemental a prévu, pour mener à bien cette politique d'insertion, un budget en augmentation de 6 % le portant à 5,3 M€ (contre 5M en 2014). De plus, la nouvelle programmation FSE 2014-2020 s'élève à 800 000 € cette année (en diminution de 200 000 € annuel par rapport à l'ancienne programmation).

□

Le présent rapport porte sur l'appel à projets 2015 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion. 63 structures ont répondu à cet appel à projets, proposant 99 actions pour un montant total de 6,5 M€.

Les axes principaux de l'appel à projets sont détaillés ci-dessous et il vous est proposé de voter un montant global de subventions s'élevant à 4 138 734 € et de valider les conventions afférentes. Certaines structures ont déjà bénéficié de subventions anticipées votées par la Commission Permanente du 18 décembre 2014 à hauteur de 445 107 €.

□

Ainsi, la partie majeure de la politique d'insertion, liée à l'appel à projet, offrira un potentiel de 8000 accompagnements sous différentes formes et cofinancera près de 257 professionnels (postes) auprès de nos partenaires spécialisés sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

La forte augmentation des dépenses du rSa (revenu de Solidarité active) concernant sa partie socle relève de la compétence départementale et fait de cette politique un enjeu majeur pour le Département, appelant un plan d'action stratégique d'envergure, à déployer de manière générale et transversale.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'allocataires dans le Haut-Rhin depuis 2010 se situe à plus de 49 % de foyers allocataires (de 12 515 à 18 960 en décembre 2014), et se répercute sur nos dépenses qui augmentent de + 29 % durant cette même période, passant de 69,7 M€ à 90,3 M€), alors que la compensation de l'Etat inhérente à cette allocation, est restée quasi constante (+ 2 % en 4 ans) avec un montant estimé de 50 M€ en 2014.

Dans ce contexte en tension, six axes majeurs ont été retenus par la Collectivité pour 2015 :

- 1- améliorer le processus de gestion du rSa,
- 2- renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa (**appel à projets 2015**),
- 3- accroître le nombre de Contrats Unique d'Insertion (CUI),
- 4- développer l'activité des structures d'insertion par l'activité économique,
- 5- renforcer le partenariat interne et externe,
- 6- améliorer la gouvernance et l'ingénierie.

Le Conseil Départemental entend mener une politique d'insertion proactive. La stratégie 2015 repose sur une dynamique décloisonnée et de co-construction en interne et en externe.

Une démarche plus accrue de mise en œuvre d'indicateurs sera également initiée à différents niveaux pour augmenter notre réactivité prospective.

Le Département au cœur de tous les enjeux :

- assure **la gestion du dispositif** en interaction avec de nombreux partenaires (CAF-MSA-Villes-Pôle Emploi) comprenant **le suivi des bénéficiaires** du rSa sur le territoire au sein des Espaces Solidarité et à ce titre est au plus près des bénéficiaires et de leurs problématiques ;
- met en œuvre la **politique d'insertion (5,3 M€** proposés en 2015 dans le cadre de l'appel à projet) permettant **l'accompagnement des personnes pour sortir du dispositif** et générant un impact considérable en matière d'économie sociale et solidaire (257 postes cofinancés auprès de nos partenaires majoritairement associatifs) ;
- et finance 1 770 **Contrats Uniques d'Insertion (5 M€** coût prévisionnel 2015) pour accéder à l'emploi ;
- a en charge financière le rSa soit **92,2 M€** prévisionnel 2015, calculés d'une part sur la base du montant moyen 2014 de rSa revalorisé de 0,9 % et de 2,0 %.

L'axe principal en 2015 consisterait à être encore plus proche et réactif vis-à-vis du public rSa en accélérant le traitement de leurs dossiers dans le cadre des plateformes et en augmentant (+ 19 %) la capacité d'accompagnement à différents niveaux, par le biais de l'appel à projets dans le cadre de la politique d'insertion pour favoriser ainsi l'inclusion socioprofessionnelle.

L'appel à projets 2015

En 2015, la politique d'insertion conduite par le Département est impactée par plusieurs réformes majeures, interdépendantes et très intriquées, qui l'amènent à une restructuration de son architecture :

- la nouvelle programmation FSE 2014-2020, marquée par une baisse des crédits FSE (800 000 €/an de recettes), ciblée uniquement sur l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du rSa ;

- la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique, qui valorise en complément des heures d'insertion réalisées par les salariés, les heures d'accompagnement des encadrants techniques et socioprofessionnels ;

- le nouveau partenariat avec Pôle Emploi marqué par la fin du financement par le Département de postes dédiés à de l'accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du rSa (via la mobilisation du FSE à l'échelon local jusqu'en 2014), au profit d'une nouvelle modalité d'accompagnement, sollicitant concomitamment un conseiller emploi et un travailleur social dans le cadre de l'accompagnement global.

En conséquence, l'appel à projets 2015 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion a été entièrement toiletté, les items ont fait l'objet d'une réécriture, de manière à faire correspondre davantage les intitulés et les descriptifs à la réalité des accompagnements attendus notamment dans le cadre de la nouvelle programmation FSE.

La mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) au titre de la nouvelle programmation 2014/2020, une plus value intéressante

Depuis plusieurs années, le Conseil Général du Haut-Rhin optimise ses crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa par la mobilisation du FSE. Ainsi a-t-il été organisme intermédiaire pour la programmation 2007-2013, prolongée en 2014.

Cette démarche se poursuit dans le cadre de la programmation 2014-2020, d'autant plus que le nombre de bénéficiaires du rSa ne cesse de croître (+ 49 % en 3 ans et demi) et que l'accompagnement de leur retour à l'emploi est un enjeu majeur que le FSE nous permet de soutenir avantageusement.

Procédure d'instruction et de sélection des actions dans le cadre de l'appel à projets

- Couverture territoriale en tenant compte des besoins des bénéficiaires du rSa (réunion de coordination, réunion travailleurs sociaux spécialisés rSa, CTSA tour...) et en fonction des capacités des opérateurs ;

- Contraintes budgétaires, reconduction des subventions sans prise en compte de l'augmentation du coût de la vie et actions ajustées au prorata temporis ;

- Analyse financière et qualitative des bilans et résultats des structures (leur solidité), intervenant en 2014 ;

- Rendez-vous individualisés avec certaines structures, notamment avec celles pouvant bénéficier du FSE.

Principes généraux de sélection des actions 2015 :

L'accompagnement est un facteur essentiel pour les bénéficiaires du rSa afin de les amener à sortir du dispositif. Il est également un outil de gestion du dispositif.

C'est pourquoi, en renfort de l'accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux des Espaces Solidarité du Conseil Départemental, il est primordial de retenir des actions d'accompagnement socioprofessionnel ou professionnel supplémentaires proposées par des structures du champ de l'insertion.

En outre, le succès (53 % de taux de réussite avec une sortie du dispositif rSa pour les bénéficiaires accompagnés dans le cadre de la recherche d'un emploi classique, 49 % pour les personnes en SIAE, 39 % pour ceux bénéficiant d'un accompagnement socioprofessionnel...) des actions réalisées en 2014 plaide en faveur de leur reconduction et de leur déploiement.

Par ailleurs, des actions complémentaires seront expérimentées pour 2015, comme les actions dédiées à la problématique santé, à l'attention des travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et le développement d'actions collectives (club de chercheurs d'emploi).

L'Accompagnement Social (AS)	
Public	Bénéficiaires du rSa à faible autonomie, voire en désocialisation, rencontrant de manière passagère ou dans la durée, des difficultés d'ordre familial, de santé, de logement et/ou financier constituant un frein à leur insertion sociale.
Objectifs	Mise en place d'un parcours d'insertion cohérent, utilisant de façon optimale les outils et actions destinés aux bénéficiaires du rSa, afin de favoriser leur inclusion sociale. L'accompagnement social peut être d'ordre psycho-social, socio-éducatif, individuel et collectif et est effectué par un personnel professionnel et qualifié. Nouveauté 2015 : focus sur l'accompagnement social lié la santé
L'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion	
Public	Travailleurs handicapés, femmes et familles monoparentales, gens du voyage ayant ou non un projet professionnel.
Objectifs	Favoriser les moyens destinés à mobiliser la personne autour d'un projet réaliste au vu de sa situation, en réduisant ou levant les freins à son insertion tant sociale que professionnelle, pour à terme gagner en autonomie, tout en respectant les contextes rencontrés.
Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF) – ex référent socioprofessionnel (RSP)	
Public	Le public accompagné, outre une faible qualification, connaît une longue période de chômage ou n'a jamais travaillé. Son projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de sa situation familiale, financière et de ses aptitudes (fragilité, niveau de connaissance du français, mobilité...).
Objectifs	Dynamiser le parcours d'insertion du bénéficiaire du rSa afin de lui permettre de retrouver confiance en soi, et d'entamer ainsi un projet de formation qualifiante ou certifiante, voire accéder à un emploi aidé (CUI, CDDI) ou classique, aux outils de Pôle emploi, aux ressources lui permettant une création d'entreprise...
Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI)	
Public	Travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs (artisans, commerçants, emplois indépendants, professions libérales, artistes). Le référent débute son accompagnement après l'immatriculation de l'activité par le bénéficiaire du rSa, créateur de son entreprise.
Objectifs	Mise en place des étapes de parcours qui feront l'objet d'une contractualisation via le Contrat d'Engagements Réciproques (CER), en tenant compte des difficultés qui pourraient impacter l'avancement de l'entreprise et au regard de sa viabilité.
Pratiques Inspirantes Collectives (PIC)	
Public	Bénéficiaires du rSa en recherche d'emploi isolé et accompagné individuellement ayant besoin d'une remobilisation et d'un travail sur la confiance en soi, passant par un groupe de pairs (10 à 15 personnes par groupe).
Objectifs	Proposer au bénéficiaire du rSa un parcours renforcé et intégré et ainsi optimiser le temps dédié à l'accompagnement en le mobilisant de manière soutenue dans une action collective, d'une durée minimum de 3 mois.
Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) – ex référent emploi classique (REC)	

Public	Bénéficiaires du rSa dont le projet d'insertion est l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, mais qui nécessitent un temps court, un an maximum, d'accompagnement renforcé pour en favoriser et conforter l'accès.
Objectifs	Encourager le parcours d'insertion professionnelle du bénéficiaire du rSa pour lui permettre de retrouver un contrat de droit commun (CDI, CDD, intérim de plus de 6 mois,...) et de favoriser l'accès à l'emploi pérenne en milieu ordinaire de travail, dans le secteur privé (économique ou associatif) ou public. La structure propose, dans la description de son action, un coefficient de performance.
Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	
Public	Personnes présentant un projet à visée professionnelle, mais rencontrant des difficultés particulières pour y parvenir : bas niveau de compétences professionnelles, manque de confiance en soi et/ou d'estime de soi, suite à un licenciement, à des problèmes sociaux et/ou familiaux représentant un frein,...
Objectif	Expérimenter la situation à l'emploi ou à un poste de travail, afin de procéder à l'évaluation et au développement de sa compétence professionnelle, notamment par des temps de formation adaptée, pour pouvoir postuler in fine à l'emploi classique. Assurer un accompagnement socioprofessionnel et technique du bénéficiaire en mobilisant les ressources internes et partenariales pour adapter le parcours dans l'emploi du salarié en insertion de l'entrée à la sortie du dispositif. Remarque : En 2015, une dynamique est impulsée à l'échelle de l'ensemble des services de la collectivité, afin d'utiliser toutes les possibilités d'activités, dans des périmètres précis, dédiées à ces SIAE dans le cadre des clauses d'insertion ou de marchés publics d'insertion spécifiques.

En conséquence, (sachant que certaines structures ont bénéficié de subventions anticipées votées par la Commission Permanente du 18 décembre 2014), il s'agit aujourd'hui pour 2015 :

- d'augmenter le nombre d'accompagnements sociaux pour permettre de potentialiser la nouvelle modalité de suivi des demandeurs d'emploi par Pôle emploi, l'accompagnement global et en renfort des Espaces Solidarité : 2750 places pour un montant total de 897 756 € dont 65 000 € au titre des CUCS, en subventionnant les 10 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions ;

- de consolider le nombre d'accompagnements à la Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF-ex RSP) pour préparer les bénéficiaires du rSa à intégrer, à terme, l'emploi ; 1780 places pour un montant total de 703 179 € dont 15 000 € au titre des CUCS, en subventionnant les 14 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions ;

- d'intensifier le suivi par l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI-ex REC/TI) : 611 places pour un montant total de 215 799 €, en subventionnant les 6 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions ;

- de maintenir le nombre d'Accompagnements au Placement à l'Emploi (APE -ex REC) qui vise l'emploi stable et durable de manière à compenser l'arrêt des ex-REC Pôle emploi : 1337 places pour un montant total de 553 463 €, en subventionnant les 7 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions ;

- développer les Pratiques Inspirantes Collectives (PIC) pour générer des dynamiques vers l'emploi : 191 places pour un montant total de 108 227 €, en subventionnant les 7 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions ;

- soutenir l'encadrement et l'activité des SIAE : 1 478 contrats potentiels pour un montant de 1 542 810 €, en subventionnant les 45 structures portant et mettant en œuvre ce type d'actions.

Des tableaux détaillant les subventions aux structures pour chaque type d'intervention, sont annexés au présent rapport, pour un montant total de **4 021 234 €**, (3 941 234 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre de la Politique de la Ville).

Actions non éligibles

La 4^{ème} commission, en date du 23 février 2015, a validé la non-éligibilité de certains projets qui ont été présentés, notamment en raison des contraintes budgétaires, du rééquilibrage territorial et de la compensation du nouveau partenariat avec Pôle emploi, de la qualité de l'action et de la solidité financière et organisationnelle de la structure, du caractère hors champ de l'action et de la révision du calcul de la participation aux SIAE.

Actions complémentaires à l'appel à projets 2015

- **Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité :**

La part des personnes handicapées dans le public accompagné par l'association ALSA n'a cessé de progresser pour devenir significative.

Face à l'ampleur du phénomène de précarité, de la détresse et de la complexité croissante des situations prises en charge, les conditions de travail des professionnels de l'Association sont des plus difficiles en raison d'épisodes de violence fréquents.

Il convient donc de poursuivre le partenariat initié depuis 2007 au titre de l'accompagnement de ce public spécifique handicapé en maintenant l'aide départementale à 67 500 €, à la même hauteur qu'en 2014. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association.

Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est ainsi jointe au présent rapport.

- **Soutien du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique**

Depuis 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin participe au Plan Régional de Formation des Salariés en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences est facilitatrice d'une meilleure insertion.

Le Conseil Général du Haut-Rhin poursuit en 2015 l'abondement de ce fonds, géré par l'URSIEA, à hauteur de 50 000 €. Une convention est aussi jointe au présent rapport.

En conclusion :

Il est proposé :

- d'accorder aux structures figurant aux tableaux annexés (sauf pour les structures listées ci-dessous), les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, au titre de l'année 2015, et d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type jointe au présent rapport ;
- d'accorder à l'association ALEOS six subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 47 250 € pour l'accompagnement social,
 - à 59 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Mulhouse et Couronne,
 - à 29 500 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Colmar,
 - à 55 376 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,

- à 59 000 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
 - à 10 000 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association la convention afférente à ces six subventions, jointe en annexe ;
- d'accorder à l'association ALSA trois subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 116 900 € portant la subvention initiale de 50 100 € à 167 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
 - à 77 210 € portant la subvention initiale de 33 090 € à 110 300 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité dans son chantier d'insertion (ACI) et
 - à 67 500 € pour la prise en charge des personnes handicapées et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association l'avenant afférent à ces trois subventions, joint en annexe ;
- d'accorder à l'association ADEIS deux subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 83 185 € portant la subvention initiale de 35 650 € à 118 835 € pour le fonctionnement de l'association,
 - à 63 815 € portant la subvention initiale de 27 350 € à 91 165 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de ses chantiers d'insertion et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association l'avenant afférent à ces deux subventions, joint en annexe ;
- d'accorder à l'association CIAREM six subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 349 602 € portant la subvention initiale de 121 500 € à 471 102 €, pour l'accompagnement social,
 - à 110 600 € portant la subvention initiale de 59 400 € à 170 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Mulhouse,
 - à 16 328 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation à Thann,
 - à 154 869 € portant la subvention initiale de 33 651 € à 188 520 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - à 32 558 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
 - à 31 080 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association l'avenant afférent à ces six subventions, joint en annexe ;
- d'accorder à l'association CONTACT PLUS quatre subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 98 195 € portant la subvention initiale de 38 189 € à 136 384 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - à 137 378 € portant la subvention initiale de 28 267 € à 165 645 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - à 38 400 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi via Interim,
 - à 34 241 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association l'avenant afférent à ces quatre subventions, joint en annexe ;
- d'accorder à l'association ESPACE et DEVELOPPEMENT deux subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 31 290 € portant la subvention initiale de 13 410 € à 44 700 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - à 11 100 € portant la subvention initiale de 4 500 € à 15 600 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité dans son chantier d'insertion et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association l'avenant afférent à ces deux subventions, joint en annexe ;
- d'accorder à l'association REAGIR cinq subventions s'élevant, pour l'année 2015,
 - à 67 000 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - à 47 240 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - à 19 200 € pour l'accompagnement au Placement à l'Emploi via Interim,

- à 14 000 € pour le soutien à l'encadrement et à l'activité de son chantier d'insertion,
 - à 8 947 € pour les Pratiques Inspirantes Collectives et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association la convention afférente à ces cinq subventions, jointe en annexe ;
- d'accorder à l'association l'Union Régionale des Structures par l'Insertion Économique Alsace une subvention de 50 000 € pour abonder le plan de formation et d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette association la convention afférente à cette subvention, jointe en annexe.

Le montant des subventions s'élève à 4 021 234 €, (3 941 234 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre de la Politique de la Ville), auxquels s'ajoutent 50 000 € au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et 67 500 € au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 650 568 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 263 866 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 26 800 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (CUCS)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN